

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SEANCE DU 18 AVRIL 2017

DELIBERATION N° 2017-4

ELECTION DU SECRETAIRE DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Après avoir procédé à l'élection du secrétaire,

Décide :

Article unique

Est élu secrétaire du Conseil national de la protection de la nature :

- Serge URBANO

Le président du Conseil national de la protection de la nature,



Serge MULLER